

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 mai 2014
(convocation du 14 mai 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Mai Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. RAUTUREAU Benoît, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10 h 15
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 11 h 15
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. BRUGERE Nicolas à Mme BREZILLON Anne
M. CAZABONNE Didier à Mme CAZALET Anne-Marie
Mme CHABBAT Chantal à M. GARRIGUES Guillaume
Mme CHAZAL Solène à Mme PIAZZA Arielle
Mme COLLET Brigitte à M. DAVID Jean-Louis
M. DELLU Arnaud à Mme JARDINE Martine

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. RAYNAL Franck
M. RAUTUREAU Benoît à Mme LOUNICI Zineb jusqu'à 11 h 00
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain
Mme THIEBAULT Gladys à M. MARTIN Eric
Mme VILLANOVE Marie-Hélène à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10 h 15

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bordeaux - Association Centre Culturel et Touristique du Vin - Projet de Cité
des Civilisations du Vin - Subvention 2014 - Convention - Décision -
Autorisation**

Monsieur RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet d'édification d'une Cité des Civilisations du Vin est un projet de développement économique et touristique important pour le développement du territoire communautaire qui bénéficie depuis son lancement d'un fort soutien de la Communauté Urbaine.

1 - Rappel

- Par délibération n° 2011/0361 du 27 mai 2011, la Communauté Urbaine a décidé de participer à la création d'une Cité des Civilisations du Vin en accordant une subvention d'équipement de 6 000 000 € à la Ville de Bordeaux, maître d'ouvrage, sur un coût global prévisionnel de 55 800 000 € dont 420 000 € dédiés au fonctionnement de l'association de préfiguration.
- Par délibération n°2012/0886 du 21 décembre 2012, il a été considéré, eu égard au nouveau projet architectural et à la hausse corollaire de son budget global à 63 000 000 €, que la subvention communautaire devait être réévaluée à 9 000 000 €, dont 500 000 € dédiés à l'association de préfiguration (inscrits au contrat de co-développement 2012-2014).
- Le conseil d'administration de l'association de préfiguration du Centre Culturel et Touristique du Vin (CCTV) du 8 octobre 2012 a validé d'une part, la révision du budget cumulé de l'association de préfiguration et, d'autre part, le fait que l'ensemble des charges de fonctionnement de l'association devait être pris en charge par la future Fondation Reconnue d'Utilité Publique (FRUP), exploitante à partir du 1^{er} janvier 2014. Il était alors acté que la Communauté Urbaine n'aurait plus à participer au budget de fonctionnement de l'association pour les années 2014 et 2015.

2 - Suivi et financement du projet

Lors du conseil d'administration du CCTV du 30 septembre 2013, il a été indiqué que la phase de préparation de la création de la Fondation avait nécessité plus de temps que prévu, retardant par là même le dépôt du dossier de demande de reconnaissance d'utilité publique de la fondation.

Dans ce contexte, le dossier de demande de reconnaissance d'utilité publique de la fondation, future exploitante de la Cité des Civilisations du Vin, n'a pu être déposé auprès du service instructeur du Ministère de l'Intérieur que le 16 septembre 2013.

Au vu des délais d'instruction du dossier déposé auprès des services de l'Etat (9 mois), la FRUP ne devrait pas être opérationnelle avant le 1^{er} juillet 2014.

Il a donc été proposé de maintenir l'association de préfiguration, telle quelle, jusqu'au moment où la Fondation serait créée, et ensuite de la maintenir sous un mode allégé, en tant que comité de pilotage, qui se réunirait au moins deux fois par an pour être informé de l'évolution de la construction et du financement du projet, puis de son fonctionnement.

Pour faire la jonction jusqu'à la création de la FRUP, il convient que l'association de préfiguration poursuive ses activités au moins jusqu'à mi 2014.

Dans ce contexte, l'association CCTV propose, dans le cadre de la poursuite de son activité, le budget suivant pour les six premiers mois de l'année 2014 destiné à financer son programme d'actions :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achat matériel bureau/informatique	8 928,00	Subventions membres fondateurs :	
		- CRA	78 860,10
Etudes et prestations de service dont :	26 298,60	- CCIB	30 000,00
- Assistance juridique et sociale : 10 080 €		- CIVB	78 860,10
- Missions d'experts scientifiques et culturels : 15 218,60 €		- Mairie de Bordeaux	78 860,10
- Evènements : 1 000 €		- CUB	78 860,10
Services extérieurs dont :	26 264,00	Fonds de dotation	81 176,56
- Colloques : 1 400 €			
- Location bureau : 15 900 €			
- Assurance : 1 874 €			
- Entretien et réparation: 2 448 €			
- Documentation générale et technique : 4 642 €			
Autres services extérieurs	74 992,26		
Impôts et taxes	18 809,58		
Charges de personnel et de gestion courante	271 324,52		
TOTAL	426 616,96	TOTAL	426 616,96

Enfin, l'association du CCTV a fait savoir à La Cub récemment que le délai d'instruction du dossier de reconnaissance d'utilité publique de la fondation a été allongé. Le projet de décret est parvenu au Conseil d'Etat pour avis en avril 2014. Dans ces conditions, il est fort possible que la création de la Fondation ne soit pas effective au 30 juin 2014, mais plutôt dans le courant du second semestre 2014.

Il est ainsi précisé qu'une subvention de fonctionnement complémentaire et définitive pourrait être soumise à un examen attentif du Conseil de communauté dès que possible, une fois les hypothèses calendaires et budgétaires précisées par l'association CCTV.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2012/0886 du Conseil de Communauté du 21 décembre 2012,

VU la fiche action n°31 du contrat de co-développement 2012-2014 passé avec la Ville de Bordeaux,

VU le compte rendu du conseil d'administration du CCTV du 30 septembre 2013,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT :

- que l'association Centre Culturel et Touristique du Vin sollicite une subvention complémentaire de 78 860,10 €, pour son fonctionnement du 1^{er} janvier au 30 juin 2014, ce montant venant en complément des 500 000 € pour le fonctionnement de l'association qui ont déjà été consentis par la Communauté urbaine,

- que la création de la Fondation Reconnue d'Utilité Publique (FRUP), pour des raisons de validation au niveau national de celle-ci, risque de n'intervenir qu'au cours du second semestre 2014, et que le Conseil de communauté pourra être amené à examiner une participation aux frais de fonctionnement pour ces derniers mois de fonctionnement sous le statut d'association de préfiguration,

- que le maintien de la Communauté urbaine dans la gouvernance du projet se fera à travers sa participation au comité de pilotage qui se réunira deux fois par an à partir de la création de la FRUP.

DECIDE

Article 1 : Il est attribué la somme de 78 860,10 € à l'association CCTV pour la mise en œuvre de son programme d'actions du 1^{er} janvier au 30 juin 2014.

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée afférente aux conditions de règlement de la subvention visée ci-dessus.

Article 3 : La dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, s/fonction 90, code opération 05P098O003 « Cité des Civilisations du Vin », CDR BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le groupe des élus Communistes et Apparentés s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 mai 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 JUIN 2014

PUBLIÉ LE : 5 JUIN 2014

M. JOSY REIFFERS